



Invitation à Rencontrez-moi

Nous vous invitons à participer à l'événement Rencontrez-moi le jeudi 9 juillet 2026, de 17 h à 20 h au parc Yahoo (au 8, rue Blais à Embrun).

Ce rassemblement communautaire comprendra des kiosques de nourriture et de rafraîchissements, des organismes à but non lucratif et de soins de santé, de la musique locale, des brasseries artisanales, de la peinture sur visage, des structures gonflables, un exercice de sécurité incendie, des activités de plein air, etc.

Participez aux activités aux kiosques de la Municipalité et courez la chance de gagner des récompenses! Du plaisir pour toute la famille! L'entrée est gratuite. Pour plus d'informations visitez Russell.ca/RencontrezMoi.



Les élections municipales de 2026 auront lieu le 26 octobre 2026

La période de scrutin se déroulera du 21 au 26 octobre 2026. Vous pouvez voter à tout moment en ligne ou par téléphone à partir du 21 octobre à 9 h jusqu'au 26 octobre à 20 h. Trouvez plus d'information, y compris comment soumettre votre candidature à Russell.ca/electionsFR.



Vous souhaitez voter rapidement et facilement le jour du vote? Mettez à jour vos informations à l'avance! Rendez-vous sur le site d'inscription des électeurs d'Élections Ontario à InscriptionVoteON.ca pour confirmer, mettre à jour ou ajouter vos informations pour les élections provinciales et locales en Ontario.

Inscrivez-vous
sur la liste des
électeurs dès
aujourd'hui.

InscriptionVoteON.ca
1 866 242.3025

Mise à jour du Complexe récréatif

Toujours en bonne voie pour l'automne 2026

La construction du nouveau Complexe récréatif de la Municipalité de Russell progresse bien, et nous sommes heureux de confirmer que l'ouverture de l'installation est toujours prévue pour l'automne 2026. Cet investissement majeur pour la communauté prend forme et deviendra bientôt un pôle central pour les loisirs, le sport et la vie communautaire dans la Municipalité de Russell.

Une fois terminé, le Complexe récréatif comprendra :

- Trois patinoires de taille LNH, conçues pour soutenir le hockey, le patinage artistique, les programmes récréatifs et les tournois.
- Une installation aquatique, comprenant une piscine de 25 mètres avec six couloirs dédiés aux programmes de natation, ainsi qu'une piscine récréative pour les résidents de tous âges.
- Un centre communautaire polyvalent, offrant des espaces flexibles pour les programmes, les événements et les rassemblements.

Cette nouvelle installation moderne répondra aux besoins de notre communauté en croissance et offrira davantage de possibilités pour un mode de vie actif, les loisirs et les liens entre les résidents de la Municipalité.

En prévision de l'ouverture du Complexe récréatif, la Municipalité amorcera également une réflexion sur l'avenir de certaines installations récréatives existantes dans la communauté. Ce travail visera à mieux comprendre les besoins et les possibilités à long terme. Des occasions de participation publique auront lieu au cours de l'été, permettant aux résidents de partager leurs idées, leurs priorités et leurs commentaires.

Les résidents sont invités à consulter la page du projet du Complexe récréatif pour les plus récentes mises à jour, des photos et les étapes clés du projet à Russell.ca/ComplexRecreatif. Nous avons hâte de continuer à partager les progrès à mesure que nous nous rapprochons de la journée d'ouverture.

Projet régional d'usine de traitement des eaux usées

La Municipalité de Russell et la Municipalité de La Nation collaborent à la mise en place d'une future usine régionale de traitement des eaux usées pour soutenir la croissance durable des deux communautés. Avec une population appelée à augmenter d'environ 50 % au cours des 20 prochaines années, les systèmes existants à Embrun et Limoges devraient atteindre leur capacité d'ici 2032. En adoptant une approche régionale, les municipalités visent à développer des infrastructures résilientes et rentables, qui protègent l'environnement, maximisent l'investissement public et garantissent des services essentiels à la hauteur de la croissance. Cette initiative conjointe illustre une stratégie collaborative et tournée vers l'avenir pour répondre aux besoins en infrastructures à long terme.

Nous vous invitons à visionner une vidéo bilingue à ce sujet à Russell.ca/UsineEauxUsees.



Un message du Maire

Bâtir pour aujourd'hui, préparer demain

L'été dans notre municipalité apporte un nouvel élan à notre communauté. C'est une saison pour profiter de moments en famille et entre amis, acheter des produits locaux, appuyer nos agriculteurs, visiter nos marchés d'été et profiter pleinement de nos parcs, de nos espaces verts et de notre réseau de sentiers partout dans la municipalité. C'est aussi un moment pour célébrer les profondes racines agricoles qui continuent de façonner notre communauté.

Parmi les nombreux événements qui auront lieu un peu partout dans la Municipalité, mentionnons entre autres le Poutmaster Fishing Derby du Kin Club, le Lobster Fest du Club Optimiste d'Embrun, les célébrations de la fête du Canada, l'événement municipal Rencontrez-moi qui aura lieu au parc Yahoo, le Ribfest et festival de musique d'Embrun, et bien sûr, la foire de Russell. Les occasions de se rassembler et de profiter pleinement de l'été ne manqueront pas, et j'ai bien hâte de vous voir durant cette saison estivale.

Alors que nous profitons de tout ce que l'été a à offrir, des travaux importants se poursuivent également, tant en coulisses que sur le terrain, partout dans la municipalité. Bien que les chantiers puissent entraîner des inconvénients temporaires, ces travaux sont nécessaires. Ils reflètent une approche responsable visant à entretenir et à améliorer les routes, les infrastructures souterraines et les équipements publics sur lesquels les résidents comptent chaque jour.

Nous avons également eu la chance d'obtenir un financement provincial record, ainsi qu'un appui important de nos partenaires des comtés, afin de faire avancer ces projets clés. Ces investissements nous aident à répondre aux besoins en matière d'infrastructures de façon réfléchie et responsable sur le plan financier, tout en continuant à planifier la solidité à long terme de notre municipalité.

Au nom du Conseil, je vous souhaite, à vous et à votre famille, un été sécuritaire, agréable et mémorable.

Mike Tarnowski, MBA
Maire, Municipalité de Russell



Portes ouvertes pour les aînés

Réservez la date : 27 août

Le Comité consultatif pour les aînés se prépare à organiser une activité Portes ouvertes pour les aînés le 27 août et invitera des services locaux, des entreprises et des organismes communautaires à y participer. L'événement comprendra des kiosques d'information présentant les programmes, les services et les ressources offerts aux aînés dans la Municipalité de Russell. Les aînés sont invités à réserver la date et à surveiller les prochains détails au Calendrier des événements à Russell.ca/calendrier.

Projets de construction d'été

Suivre Municipal511.ca pour les fermetures de route et détours.

Par la Municipalité de Russell



- Phase 2 de la reconstruction de l'égout pluvial de la rue Notre-Dame. Suivez Russell.ca/rueNotreDame pour plus de détails et des mises à jours sur l'avancement du projet.
- La liste de pavage 2026 est disponible à Russell.ca/pavage.
- Infrastructure@russell.ca

Par les Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR)



- Construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue St-Guillaume et de la route 300. Des fermetures routières temporaires sont prévues pendant les travaux, dont la fin est prévu à la fin de l'automne 2026.
- TravauxPublics@prescott-russell.on.ca



Accélérez vos petits projets résidentiels!

Du 4 mai au 2 septembre, demandez un permis de construction de 48 heures pour des petits projets résidentiels tels que des terrasses, des remises ou rénovations résidentielles mineures.

Envoyez votre demande avant midi le lundi. Les permis seront émis le mercredi matin si toute l'information est fournie et que la proposition est conforme au Code du bâtiment de l'Ontario et aux règlements de zonage municipaux.

Pour plus d'information, consultez-le Russell.ca/Construire ou inspections@russell.ca.



Piscine publique

Visitez la piscine publique centenaire de Russell cet été! Nous offrons du temps de natation publique chaque jour! Vous pouvez consulter l'horaire au Russell.ca/piscine.

Placement des bacs

Pour vous assurer que vos bacs verts et noirs (charbon) soient ramassés, veuillez à les positionner correctement :

- Les roues orientées vers la maison.
- Laissez au moins 2 pieds (60 cm) d'espace entre vos bacs vert, noir et de recyclage ou tout autre obstacle afin que le camion puisse les ramasser en toute sécurité.



Permis de piscine

Avez-vous l'intention d'installer une piscine ou un spa? Les piscines et les spas d'une capacité de 18 pouces d'eau ou plus nécessitent un permis.

Pour en savoir plus sur les exigences, consultez Russell.ca/PermisPiscine.

Rappels – Utilisation du sentier

Pour la sécurité et le plaisir de tous, veuillez noter que les appareils ou véhicules motorisés à essence ou électriques ne sont pas permis sur le sentier récréatif New York Central. La seule exception concerne les scooters électriques utilisés à des fins de mobilité et les utilisateurs doivent s'assurer que leur appareil est reconnu par Santé Canada en tant qu'appareil de mobilité à usage médical.

Les vélos électriques sont autorisés uniquement lorsqu'ils sont propulsés par la force musculaire (pédalage) car l'utilisation du moteur n'est pas permise sur le sentier. Merci de contribuer à maintenir le sentier sécuritaire, accessible et agréable pour tous les usagers.



Sécurité incendie et activités estivales

À l'approche de l'été, le Service des incendies de la Municipalité de Russell sera présent dans la communauté. Nous invitons les résidents à venir nous voir à Rencontrez moi le 9 juillet à Embrun ou à la Foire de Russell du 13 au 16 août.

Tout au long de l'été, nous vous rappelons de respecter les règlements locaux en matière de sécurité incendie afin d'assurer la sécurité de notre communauté.

Brûlage à ciel ouvert : Tout brûlage à ciel ouvert nécessite un permis émis au moins 24 heures avant le début du brûlage. Les permis coûtent 40 \$ et peuvent être obtenus à Russell.ca/feux ou en personne au 225, rue Industriel à Embrun.

Interdictions de feu : Les interdictions de feu sont mises en place lorsque les conditions présentent un risque pour la sécurité. Aucun brûlage n'est permis lorsqu'une interdiction de feu est en vigueur. Il est de votre responsabilité de vérifier si une interdiction est en place. Vous pouvez vous abonner pour recevoir des avis à Russell.ca/abonner.

Feux de camp : Les feux de camp sont permis s'ils respectent les conditions suivantes :

- Le feu ne dépasse pas 0,5 mètre cube.
- Le feu est situé à au moins 4,5 mètres des limites de propriété, des bâtiments, des broussailles et des zones boisées.
- Les feux de camp ne sont pas permis dans les cours avant.
- Une personne âgée d'au moins 18 ans supervise le feu en tout temps

Feux d'artifice : Les feux d'artifice à usage domestique peuvent être utilisés sur votre propriété entre le coucher du soleil et 23 h aux dates suivantes :

- La veille, le jour même et le lendemain de la fête de la Reine Victoria et de la Saint-Jean-Baptiste
- Deux jours avant, le jour même et deux jours après la fête du Canada



Mun **RUSSELL** Twp
SERVICE DES INCENDIES
FIRE SERVICES

Orages d'été: soyez prêts, restez en sécurité

Les orages d'été sont fréquents et peuvent se former rapidement. Certains peuvent être violents et causer des dommages, des feux de forêt et des pannes de courant. Des vents forts, des éclairs et de fortes pluies sont courants. Dans certains cas, de la grêle, de puissants courants descendants ou des tornades peuvent survenir. La plupart des orages durent environ une heure, mais les plus forts peuvent persister pendant plusieurs heures.

Se préparer à l'avance aide à protéger votre famille et votre maison. Ayez une trousse d'urgence et un plan d'urgence familial qui tiennent compte des enfants, des personnes âgées, des animaux de compagnie et des besoins de santé particuliers. Informez-vous sur les alertes météorologiques à code de couleur et repérez des endroits sécuritaires où vous réfugier. Pour rester informé, fiez-vous à des sources fiables comme l'application MétéoCAN, la radio ou la télévision locale et le système En Alerte.



Protégez votre domicile en utilisant des parasurtenseurs, en taillant les arbres, en sécurisant les objets extérieurs et en vérifiant le toit et la cheminée. En cas de fortes pluies, assurez-vous que les drains sont dégagés, que la pompe de puisard fonctionne bien et que les fondations sont en bon état. Si une veille ou une alerte d'orage est émise, réfugiez-vous sans tarder, surtout lorsque le tonnerre suit un éclair dans les 30 secondes. Restez vigilants après la tempête, car des dangers peuvent demeurer.

Planification 101

Qu'est-ce qu'un Plan officiel?

Le Plan officiel de la Municipalité de Russell oriente l'utilisation des terrains à l'intérieur des quatre villages de la Municipalité (Embrun, Russell, Limoges et Marionville) ainsi que du Parc industriel 417. Le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell encadre et oriente l'utilisation des terrains à l'extérieur de ces secteurs, sur le territoire de la Municipalité.

Qu'est-ce qu'un Règlement de zonage?

Alors que le Plan officiel établit les grandes orientations en matière d'utilisation future des terrains, le Règlement de zonage est l'outil principal de mise en œuvre du Plan officiel. Il précise comment les terrains peuvent être utilisés, où les bâtiments et structures peuvent être situés, les types de bâtiments permis et leur utilisation, les dimensions des lots, et plus encore.

Quand ai-je besoin d'une approbation en matière de planification?

Le Règlement de zonage est habituellement examiné lors du processus d'application d'un permis de construction. Toutefois, certains types d'aménagement peuvent nécessiter une approbation supplémentaire du Département d'aménagement du territoire. Si un projet ne respecte pas le Règlement de zonage ou le Plan officiel, une approbation du Comité de dérogation ou du Conseil municipal peut aussi être requise. Dans ces situations, le département doit recevoir et examiner les demandes nécessaires avant qu'un permis de construction puisse être émis.

Comment puis-je obtenir plus d'information?

Si vous croyez avoir besoin d'une approbation en matière de planification ou si vous souhaitez en savoir plus, veuillez consulter le Règlement de zonage, le Plan officiel, les demandes de planification ainsi que la page de foire aux questions de notre site Web ou nous rejoindre à planning@russell.ca ou au 613-443-3066.